

Politiques publiques des langues : entre politiques institutionnelles et politiques substantielles

Peter Knoepfel

Quiconque assiste, en Suisse, à des débats de l'Assemblée fédérale, visite le site de la Confédération, souhaite consulter une législation ou un rapport du Conseil fédéral spécifique dans sa propre langue ou qui entretient des relations de citoyen ou de professionnel avec un service spécifique de la Confédération constatera que le plurilinguisme est, dans ce pays, globalement bien implanté. Cette observation est confirmée par le premier rapport d'évaluation de la Déléguée fédérale au plurilinguisme du mois de mars 2015. Cet état de fait semble se conforter à l'analyste de politiques publiques qui jette un regard critique sur les politiques de la langue institutionnelle menées essentiellement par les services linguistiques et, plus récemment, en exécution des mesures réunies dans le documents « Objectifs stratégiques en matière de promotion du plurilinguisme » décidés par le Conseil fédéral tous les quatre ans et mis en œuvre essentiellement par les départements fédéraux. Si sur le plan purement quantitatif les départements atteignent, de manière variée, il est vrai, les cibles fixées pour la représentativité linguistique de l'administration fédérale de manière chiffrée, des doutes planent encore aujourd'hui au niveau de la qualité des connaissances linguistiques des employés et, surtout, des cadres de l'administration fédérale.

Cependant, un regard sur les politiques substantielles ayant des répercussions (marginales ou cruciales) sur la cohésion linguistique nationale, montre une situation beaucoup plus inquiétante. Cet état de lieux est démontré à l'aide d'une analyse (approximative) de la situation des politiques linguistiques des cantons en matière de l'enseignement de la deuxième langue nationale et de la première langue étrangère (anglais) au niveau de l'enseignement obligatoire où on observe une opposition croissante à suivre la législation fédérale en vigueur (LLC). La Confédération se verrait-elle obligée, en cette année 2016, d'intervenir dans ce domaine jadis entièrement réservé à la compétence des cantons ?

Contact :
Peter Knoepfel
Institut de hautes études en administration publique
Quartier UNIL Mouline, Bâtiment IDHEAP
CH - 1015 Lausanne
+41 21 692 68 40
peter.knoepfel@unil.ch



Peter Knoepfel

Docteur en droit, professeur honoraire à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique à l'Université de Lausanne, professeur honoraire en droit à l'Université Taras Shevchenko de Kiev, auparavant professeur ordinaire en analyse de politiques publiques et développement durable à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP, 1982-2014) et directeur de l'institut (1994-2002). Peter Knoepfel est une référence internationale dans le domaine de l'analyse des politiques de l'environnement et a conduit des projets de recherche depuis plus de 30 ans, financés par les autorités suisses, allemandes et européennes. Il est membre de nombreux comités scientifiques et continue d'enseigner en tant que professeur invité aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Il est l'auteur et l'éditeur de nombreux ouvrages académiques (70), articles et contributions dans des ouvrages collectifs (270), en lien avec les politiques d'environnement, le développement durable et la gestion des ressources naturelles.

Parmi ses principales publications figurent notamment le manuel *Analyse et pilotage des politiques publiques* (2006, avec C. Larrue et F. Varone, Ruegger Verlag), traduit en plusieurs langues, l'ouvrage *Analyse des politiques suisses de l'environnement* (2010, avec S. Nahrath, J. Savary, F. Varone et J. Dupuis, Ruegger Verlag) ainsi que, en tant qu'éditeur, le *Manuel de la politique suisse* (dernière édition en 2014, NZZ Verlag), le *Manuel d'administration publique suisse* (2013, NZZ Verlag) ou l'ouvrage *Environmental policy analysis. Learning from the past for the future* (2007, Springer).